



Les ruches installées dans les prairies extensives pérennisent la diversité florale. Photo: Christian Hirschi

Des partenariats appelés à essaimer

Trop d'apiculteurs renoncent à certifier leur miel en bio pour des raisons de coûts, mais des solutions se dessinent.

La majeure partie du miel bio vendu dans le commerce de détail en Suisse provient de l'étranger. Bien que la différence de prix entre la production suisse et étrangère explique en partie cette situation, de nombreux apiculteurs – dont la majorité sont des amateurs – renoncent à la certification en bio. «Ce sont surtout les frais de certification élevés qui constituent le principal frein à cette démarche», explique Geneviève Burkardt, apicultrice Demeter et conseillère de la Société d'apiculture romande (SAR) pour la région du Nord Vaudois. Ces coûts, qui avoisinent 400.- Fr. par an, sont souvent disproportionnés pour un apiculteur moyen qui possède une dizaine de ruches.

Cinq cents francs offerts par nouvelle certification

C'est une des raisons qui ont poussé l'association BioConsommActeurs à créer le groupe de travail «abeilles et apiculture bio», en partenariat notamment avec le FiBL, Bio Suisse et Bio Vaud. Ce groupe a pour principal objectif de développer l'apiculture biologique en Suisse romande. «Grâce à un fonds alimenté par nos donateurs, notre association offre une somme unique de 500.- Fr. pour toute nouvelle certification Bio Suisse ou Demeter», précise Manuel Perret, président de BioConsommActeurs. Une douzaine d'apiculteurs romands ont déjà pu profiter de cette offre jusqu'à présent. Malgré cela, la proportion d'apiculteurs biologiques certifiés représente encore moins de 2 % au niveau suisse.

Partenariats entre apiculteurs et agriculteurs

Dans le cadre d'une certification d'un domaine agricole, les coûts relatifs à la branche apicole ne représentent qu'une cinquantaine de francs. «Nous incitons donc les apiculteurs à s'implanter sur une ferme bio pour économiser des frais», conseille Geneviève Burkardt. Dans ce cas, l'apiculteur ne

peut certes pas vendre le miel à son nom, mais ses ruches bénéficient d'un environnement favorable et le miel peut être commercialisé en étant certifié bio. Des arrangements individuels doivent être conclus entre apiculteur et agriculteur en fonction du nombre de ruches et de l'éventuelle mise à disposition d'un rucher ou d'un local de miellerie. Jadis, on trouvait un rucher pratiquement dans chaque ferme. L'apparition du varroa et d'autres fléaux au milieu des années 1980 a métamorphosé l'apiculture, qui est devenue beaucoup plus exigeante. Accueillir un apiculteur sur sa ferme bio permet de bénéficier des bienfaits des abeilles sans avoir à s'en occuper.

La pollinisation a une grande valeur

«Dans certains pays, le miel est considéré comme une production annexe par rapport à la valeur de la pollinisation opérée par les abeilles», souligne Geneviève Burkardt. En Suisse, une étude réalisée en 2017 par Agroscope a estimé la valeur économique directe de la pollinisation dans les cultures entomophiles (qui nécessitent une pollinisation par les insectes) entre 205 et 479 millions de francs par an. La contribution des abeilles domestiques est essentielle dans ce contexte. «Dans les prairies extensives, la pollinisation par les abeilles pérennise aussi une grande diversité florale», renchérit Geneviève Burkardt. Comme quoi accueillir un apiculteur bio chez soi peut permettre à tout le monde d'en faire son miel. *Christian Hirschi*



Prime et partenariats

Etes-vous intéressé-e à accueillir un-e apiculteur / apicultrice bio sur votre ferme? Cherchez-vous une ferme bio pour y implanter vos ruches? Envisagez-vous de vous faire certifier en tant qu'apiculteur/apicultrice Bio Suisse ou Demeter et bénéficier de la prime de 500.- Fr.? L'association BioConsommActeurs vous renseignera volontiers.

📧 www.bioconsommacteurs.ch > apiculture

📧 www.apiculturebio.ch

→ joanneperret@bioconsommacteurs.ch